REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Haute-Garonne Arrondissement de SAINT-GAUDENS Canton de CAZERES Commune de LILHAC

N° 08/2022

Nombre de Conseillers :		
Eı	n exercice	11
Présents		09
Votants		09
	Pour	09
	Contre	0
	Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le DEUX MARS

le Conseil Municipal de la Commune de LILHAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Gilbert SIOUTAC, Maire.

PRESENTS: BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, CAUDRON Laurence, COUSSE Christophe, LAFFORGUE Alain, MERLE Karine, RAYMOND Régis, ROQUES Michel, SIOUTAC Gilbert

ABSENTES: DEJARDIN Magali, LARROZE Gisèle,

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

OBJET:

Location du logement communal T4

Date de la convocation:

27 février 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une proposition de location est formulée par Monsieur Nicolas MARATA.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de louer le logement communal T4 à Monsieur MARATA Nicolas à compter du 01 mars 2022 pour un loyer mensuel de 554.55 €;
- DIT que le preneur versera un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 554.55 €.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à la validation de cette location, notamment l'établissement et l'exécution du bail.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Le Maire, Gilbert SIOUTAC



Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le 08/03/2022

ID: 031-213103013-20220302-D_082022-DE